

CANTON DE / TOWNSHIP OF



**MUNICIPALITÉ
DE CANTON DE LOW**

**AVIS PUBLIC
DÉPÔT DU RÔLE TRIENNAL DE LA VALEUR FONCIÈRE
POUR LES ANNÉES 2020-2021-2022**

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par le soussigné que :

Le rôle triennal d'évaluation foncière de la municipalité de Canton de Low pour les années 2020, 2021 et 2022, a été déposé à mon bureau et que toute personne peut en prendre connaissance à cet endroit, durant les heures d'affaires régulières.

Conformément aux dispositions de l'article 74 de la Loi sur la fiscalité municipale, avis est également donné que toute personne ayant un intérêt à cet effet peut déposer, à l'égard de ce rôle, une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de cette loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- être déposée avant le 1^{er} mai 2020 ;
- être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :

M.R.C. DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
7, rue de la Polyvalente
Gracefield, (QC)
J0X 1W0

- être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué;
- être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement numéro 2019-339 (en révision) de la M.R.C. de La Vallée-de-la-Gatineau et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande;

**DONNÉ À LA MUNICIPALITÉ DE CANTON DE LOW, CE QUATORZIÈME JOUR DE
NOVEMBRE DE L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF.**

Pierre Gagnon
Directeur général
